

LE RENDEZ VOUS ANNUEL DE L'APBP

Chaque fin année est diffusé le catalogue de l'**APBP (Artistes Peignant de la Bouche et du Pied)**.

Cette série de questions/réponses vise à synthétiser les informations que chaque consommateur doit connaître.

Qui est l'**APBP** ?

L'association **Artistes Peignant de la Bouche et du Pied - France** est présidée par **Serge MAUDET**. Il explique que « la peinture est source d'épanouissement dans la vie de tous les jours, puisqu'elle nous permet de surmonter notre handicap et de vivre dignement, en toute autonomie de notre art. »

Qui est la Société d'édition **APBP** ?

Il s'agit d'une SARL immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Saverne (67). Elle diffuse notamment des cartes illustrées par les œuvres des artistes de l'**APBP**, mais aussi d'autres produits manufacturés.

La **Société d'Édition APBP** expédie en octobre de chaque année son catalogue de Noël et y joint une sélection de cartes festives au prix de 15,40 €. S'agit-il d'une vente forcée ?

Effectivement le procédé peut paraître cavalier : adresser d'office un lot de cinq cartes de vœux et d'un petit calendrier en incitant à régler un montant minimum de 15,40 €. Il ne s'agit pas véritablement de vente forcée puisqu'il n'existe pas d'obligation de paiement : « vous pouvez conserver cette offre spéciale gracieusement ou nous la retourner. » Une formulation « Permettez-nous d'avoir une meilleure vie et d'accéder à notre rêve d'autonomie en donnant davantage » vise à faire vibrer la corde sensible des consommateurs.

Que sait-on de cette société commerciale ?

Créée en janvier 1959 sous forme de SARL, une cession de parts est intervenue en novembre 2020. La structure juridique a été modifiée : il s'agit désormais d'une SAS à associé unique. Le dirigeant n'est pas une personne physique mais, depuis juin 2021, une société allemande : **FS CONSULTING**. Le chiffre d'affaires, au 30 juin 2023, ressortait à 17,2 millions d'euros et a dégagé un résultat net de 601 000 euros.

Quelles interrogations subsistent ?

Dans le domaine caritatif, le schéma habituellement apprécié et connu du consommateur français est une association sans but lucratif qui encaisse l'ensemble des recettes, réalise un excédent et finance ainsi ses actions. Dans le cas **APBP** le montage financier englobe l'existence d'une société commerciale dont l'objectif est de réaliser des bénéfices et de rétribuer son actionnaire, avec une direction allemande. La confusion entre **APBP** et **Société d'édition APBF** est entretenue et ne favorise pas la transparence.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)